

Recherche jurisprudence sur le vol dans la famille

Par **Fabien35**, le 19/03/2008 à 22:09

Bonsoir,

Voilà deux jours que je cherche sur une jurisprudence qui se rapprocherait du cas présent: Un individu demande à son demi frère des renseignements pour voler son beau père, le fils du beau père est au courant de l'intention de voler et lui donne les renseignements. L'individu est interpellé par la police en pleine tentative.

Pouvez vous m'aider à trouver une jurisprudence qui se rapprocherait de mon cas d'espèce.

D'avance je vous remercie infiniment.

Par **Gab2**, le 19/03/2008 à 23:40

Bonjour.

Il y a une chose que je ne comprend pas.

Ce type de vol (si j'ai bien compris les faits) est couvert par l'immunité familiale, il n'y aura donc pas de jurisprudence, du moins en principe, puisque les faits ne sont pas pénalement condamnables.

Par **Fabien35**, le 20/03/2008 à 08:58

Merci,

En fait ce que j'aimerais savoir, un beau fils peut il est couvert de l'immunité lorsqu'il tente de voler son beau père? \$

Jurisprudence?

D'avance merci

Par **Gab2**, le 20/03/2008 à 12:41

Bonjour.

Pardon, j'avais mal compris.. Je croyais que c'était le beau fils qui avait volé..

Alors, dans votre hypothèse, la personne peut être poursuivie en revanche, le complice (beau fils ne pourra pas être poursuivi pour complicité en raison de l'immunité familiale.)

Par **Camille**, le **20/03/2008** à **13:19**

Bonjour,

[quote="Fabien35":l0xukr6z]

En fait ce que j'aimerais savoir, un beau fils peut il est couvert de l'immunité lorsqu'il tente de voler son beau père?\$

Jurisprudence?

[/quote:l0xukr6z]

Je dirais qu'a priori non :

[quote="Code pénal":l0xukr6z]

Article 311-12 (Début)

Ne peut donner lieu à des poursuites pénales le vol commis par une personne :

1° Au préjudice de son ascendant ou de son descendant ;

2° Au préjudice de son conjoint, sauf lorsque les époux sont séparés de corps ou autorisés à résider séparément.

[/quote:l0xukr6z]

Or, le beau-fils n'est pas le descendant de son beau-père, ni le beau-père ascendant de son beau-fils.

A noter quand même que l'immunité n'est pas totale, quand elle existe par les liens :

[quote="Code pénal":l0xukr6z]

Article 311-12 (Fin)

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables lorsque le vol porte sur des objets ou documents indispensables à la vie quotidienne de la victime, tels que des documents d'identité, relatifs au titre de séjour ou de résidence d'un étranger, ou des moyens de paiement.

[/quote:l0xukr6z]

Par **Camille**, le **20/03/2008** à **13:29**

Bonjour,

[quote="Gab2":2lecrbko]Bonjour.

Pardon, j'avais mal compris.. Je croyais que c'était le beau fils qui avait volé..

Alors, dans votre hypothèse, la personne peut être poursuivie en revanche, le complice (beau

fil ne pourra pas être poursuivi pour complicité en raison de l'immunité familiale.)[/quote:2lecrbko]

Si on s'en tient au texte du 311-12, l'immunité n'a pas l'air d'avoir été étendue à la complicité d'un vol commis par un tiers extérieur. C'est s'il avait volé lui-même son propre père qu'il serait, à coup sûr, immunisé.

La logique le voudrait, mais en droit pénal, quand ce n'est pas écrit clairement... il y a doute...

Par **Gab2**, le **20/03/2008** à **18:03**

Oh oui camille tu as raison..

je me suis totalement emmêlé les pinceaux avec ces histoires de beau fils, beau père et tout et tout.

Par **Camille**, le **22/03/2008** à **13:47**

Bonjour,

Oui, mais ma question était une vraie question.

Ici, pour le beau-fils, c'est réglé.

Mais, moi, l'horrible Camille, je vole mon propre père = immunité.

Mais, si je suis complice d'un tiers étranger à la famille qui vole mon propre père = immunité quand même ? L'immunité s'étend-elle à la complicité ?

Le texte cité ne le dit pas clairement et les deux situations ne sont pas tout à fait les mêmes.

Dans un cas, c'est à mon profit, dans l'autre c'est au profit d'un tiers (même si on partage le butin, comme il se doit...)

:roll:

Image not found or type unknown

Par **Gab2**, le **22/03/2008** à **15:17**

Bonjour.

Et bien si on considère que le complice est puni comme auteur, et non comme l'auteur, je dirai que l'immunité familiale (circonstance personnelle) lui profite mais la jurisprudence s'emmêle pas mal les pinceaux.

Par **bob**, le **22/03/2008** à **15:35**

Je confirme ce que dit Gab2 : depuis 92 il me semble le complice est puni comme auteur

donc il bénéficie de l'immunité familiale.

Par **Murphys**, le **22/03/2008 à 21:47**

D'un anonyme à l'administration:

" [i:28o7l37b]Vous dites que le vol n'existe pas entre époux, on voit bien que vous ne

connaissez pas ma femme![/i:28o7l37b]" Image not found or type unknown

Par **valli**, le **23/11/2012 à 06:24**

Bonjour,

Mon frère s'est séparé en mars 2008 de sa compagne avec laquelle il n'était pas marié mais a eu une fille en 2003, reconnue.

Lors de la séparation, son ex compagne est partie vivre un mois chez sa soeur et a ensuite pris un appartement. Lors de cette séparation, mon frère a décidé de vivre chez mes parents car en grande difficulté financière et de vendre sa maison. Il avait donc dit à mes parents de récupérer certains appareils ménagers (four, micro onde, lave vaisselle...) et qu'il leur donnait. Entre temps mon frère est décédé le 22/07/2009. Son ex compagne porte plainte au bout de 3 ans avant le délai de prescription pour vol contre mes parents. Comment puis je les aider ? Quelles sont les droits de mes parents, mon frère n'a pas fait de notes écrites à ce sujet. Merci de votre aide

Par **Camille**, le **23/11/2012 à 09:49**

Bonjour,

[citation]Comment puis je les aider ?[/citation]

A quel titre ? Si vous n'avez pas spécialement de notions en droit, mieux vaudrait que vos parents voient un avocat en direct.

[citation]

sa compagne avec laquelle il n'était pas marié

...

Son ex compagne porte plainte au bout de 3 ans avant le délai de prescription pour vol contre mes parents.[/citation]

A-t-elle au moins tenté, dans un premier temps, une action amiable auprès de vos parents pour récupérer ces appareils ?

A-t-elle de quoi prouver que ces biens lui appartiennent ?

Quelqu'un dispose-t-il des factures de ces appareils ?

Je suppose qu'il doit y avoir enquête par les services de police. Où en est-elle ?

[citation] Il avait donc dit à mes parents de récupérer certains appareils ménagers (four, micro onde, lave vaisselle...) et qu'il leur donnait[/citation]

A cette époque, personne ne s'est posé de questions ? Au moins, vos parents ?[smile31]

[citation]mais a eu une fille en 2003, reconnue.[/citation]

Ce qui ne donne pas de droits particuliers à l'ex-compagne sur les biens, ménagers ou autres.

[citation]et a ensuite pris un appartement.[/citation]

Et à cette époque, a-t-elle déjà tenté de récupérer ces appareils ?

P.S. : Ici, le cas de vos parents ne correspond pas au sujet de la file "Vol dans la famille".

Par **jerem59**, le **02/04/2015 à 00:01**

bonjour,

il a 5 mois j'ai fait un chèque a mon père pour la chambre des métier pour qu'il puisse ouvrir son entreprise après sa formation montant 186 euro ce chèque ne devait pas être encaissé d'après lui a ce jour le chèque et passer mes s'il ne ma pas donner l'argent il dit t'attendre encore un peu et la il a un chèque en différé que je lui avais fait aussi pour le magasin cora don le montant et de 485 euro il passe a ce jour et il ne veut toujours pas me donner l'argent Quesque je peux faire pour l'obliger a me donner l'argent car a ce jour mon enfant arrive dans 4 semaine et je suis a découvert de sa faute il ne travail pas il a du chômage (il et en couple avec ma mère)aidée moi svp

Par **Christamp**, le **24/02/2018 à 10:16**

Bonjour svp j'aimerais avoir plus d'information sur le vol commis par le descendant de la victime

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/02/2018 à 10:31**

Bonjour

Je précise d'abord que nous sommes un forum étudiant.

Alors en principe il y a une immunité pénale mais elle tombe si le bien qui a été volé est indispensable pour la vie quotidienne de la victime (carnet de chèque, carte bancaire, papiers d'identités, le fauteuil roulant d'une personne handicapé ...). Voir Article 311-12 du Code pénal

En revanche, sur le plan civil il n'y a aucune immunité. Quelque soit le bien volé, la victime pourra réclamer sa restitution et des dommages et intérêts.

Par **Camille**, le **24/02/2018 à 11:03**

Bonjour,
[citation]Bonjour svp j'aimerais avoir plus d'information sur le vol commis par le descendant de la victime
[/citation]
Et si vous-mêmes nous apportiez un peu plus d'informations que ce simple message lapidaire, ce ne serait pas mieux ?
Cas pratique ? Cas réel ?
[smile17]

Par **Lorella**, le **24/02/2018** à **17:41**

Il faut une preuve que ce chèque est un prêt, cad un écrit. Sinon on peut penser qu'il s'agit d'un don.

Par **Camille**, le **24/02/2018** à **18:04**

Bonjour,
Quel chèque ? S'il s'agit du cas de jerem, on peut espérer que depuis 2015, il a trouvé une solution pour 186 euros...

Par **Lorella**, le **24/02/2018** à **18:21**

Je n'ai pas vu la date.

En fait je suis surprise de voir ici l'organisation du forum. Habituellement je vois un post pour un sujet ouvert par une personne. Quand le sujet a trouvé une réponse, la personne est invitée à modifier son titre en mettant (RESOLU). Les modérateurs s'empressent de faire un rappel à l'ordre. Si une personne a une question sur un sujet similaire, elle doit ouvrir un autre post.

Quand je vois ici un sujet en tête de ligne, je ne pense pas qu'il s'agit d'un sujet déterré et ne regarde pas la date.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/02/2018** à **07:42**

Bonjour

[citation] Quand le sujet a trouvé une réponse, la personne est invitée à modifier son titre en mettant (RESOLU) [/citation]

En effet, chez nous les simples membres ne peuvent ni modifier ni supprimer leurs messages sans passer par un modérateur. Et en voici la raison

<http://www.juristudiant.com/forum/modifier-supprimer-un-message-ou-un-sujet-t28116.html>

Cela dit, je pense que les modérateurs et moi-même pouvons mettre résolu dans le titre. Je vais faire un sujet dans la zone staff.

Par **Lorella**, le **25/02/2018** à **11:36**

Merci Isidore.

Cela permettra à ceux qui ont un problème similaire de constater que la solution a été trouvée et aux contributeurs qu'il n'est plus nécessaire de se casser la tête.